



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES ARTS ET DE L'ACTION
CULTURELLE

Service des Examens et
Concours

CONCOURS D'ENTRÉE AU CFPAC SESSION 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1- Une demande manuscrite de candidature établie sur papier ministre adressée à Madame la Ministre de la Culture et de la Francophonie (modèle à télécharger sur le site de l'INSAAC) ;
- 2- Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif datant de moins d'un an ;
- 3- Un (1) certificat de nationalité (Nouveau modèle);
- 4- Un (1) casier judiciaire de moins de trois mois ;
- 5- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité valide, ou une photocopie de l'attestation d'identité valide ou une photocopie des deux premières pages du Passeport valide ;
- 6- Les originaux des diplômes y compris le BAC ou des Attestations de réussite et leurs photocopies légalisées ; un curriculum vitae (modèle à télécharger sur le site de l'INSAAC et à remplir à la main) ;
- 7- Quatre (04) copies de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet de l'INSAAC www.insaac.edu.ci ;
- 8- Le reçu de paiement des frais d'inscription aux concours émis par l'Agence Comptable de l'INSAAC ;
- 9- Une pochette de candidature, spécifiant le niveau et l'option du ou des concours, à retirer à la comptabilité de l'INSAAC, à renseigner et déposer à la Scolarité de l'INSAAC.
- 10- Un certificat de visite et contre-visite médicale et un certificat de non bégaiement (à faire établir à l'infirmerie de l'INSAAC) ;
- 11- Dépôt des dossiers de candidature à la Scolarité de l'INSAAC.

CONDITIONS EXIGÉES

Professeur de Collège :

- ✓ Être âgé(e) de 40 ans au plus à la date du 31 Décembre 2020 ;
- ✓ Être titulaire du BAC ou du BTA (CTA Bingerville) **ET** ;
- ✓ Être titulaire de l'un des diplômes ci-dessous (ou d'un diplôme équivalent) dans les domaines des Arts Plastiques, de la Musique et de la Musicologie, de la Danse et de la Chorégraphie, des Sciences de l'Information Documentaire, de l'Animation Culturelle, de la Muséologie et/ou de l'Archéologie et du Patrimoine :
 - Diplôme d'Études Artistiques Générales (DEAG) ;
 - Diplôme d'Aptitude à l'Action Culturelle (DAAC) ;
 - Licence dans l'un des domaines cités ci-dessus ;
 - Diplôme d'Études Universitaires Générales Deuxième année (DEUG 2) dans l'un des domaines cités ci-dessus ;
 - Brevet de Technicien Supérieur de Sciences de l'Information Documentaire (BTS SID) ;
 - Brevet de Technicien Supérieur en Archivistique (BTS ARCHIVISTIQUE)
- ✓ Frais de concours : **50.000 F.CFA** ;
- ✓ **Aucun remboursement n'est possible après le paiement à l'Agence Comptable.**
- ✓ **Ne pas être fonctionnaire**

Professeur de Lycée :

- ✓ Être âgé(e) de 42 ans au plus à la date du 31 Décembre 2020 ;
- ✓ Être titulaire du BAC ou du BTA (CTA Bingerville) **ET** ;
- ✓ Être titulaire de l'un des diplômes ci-dessous (ou d'un diplôme équivalent) dans les domaines des Arts Plastiques, des Sciences de l'Information Documentaire, de la Musique et de la Musicologie, des Arts Dramatiques et de l'Animation Culturelle :
 - Master dans l'un des domaines cités ci-dessus ;
 - Maîtrise dans l'un des domaines cités ci-dessus ;
 - Diplôme d'Études Supérieures de Spécialité en Action Culturelle (DESSAC) ;
 - Diplôme Supérieur de l'Action Culturelle (DSAC) ;
 - Diplôme d'Études Supérieures Artistiques (DESA) ;
- ✓ Frais de concours : **50.000 F.CFA** ;
- ✓ **Aucun remboursement n'est possible après le paiement à l'Agence Comptable.**
- ✓ **Ne pas être fonctionnaire**